

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 504

Rubrik: Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lorsqu'on en veut à un symbole — Dafflon —, lorsque la droite se montre trop arrogante. Ne méprisons pas de telles victoires; mais il faut bien en voir les limites; cette majorité possible, ce succès à l'exécutif signifient aussi qu'au sein des couches populaires de nombreux citoyens n'y croient pas. Seule la figure populaire d'un leader menacé accentue la mobilisation, alors que la perspective d'une majorité parlementaire laisse indifférent. Le courant ne passe pas entre les abstentionnistes et les organisations syndicales, les partis de gauche. Ces derniers sont-ils encore des relais ou déjà uniquement des acteurs de la vie politique, étrangers aux préoccupations et au langage de l'homme de la rue? Un maire communiste pour Genève ne nous paraît pas être une réponse suffisante à cette question.

JURA

Emploi: le compte à rebours est commencé

Huit heures pour l'emploi au Parlement jurassien, à la demande des partis de gauche, socialistes, chrétiens-sociaux indépendants et populistes, appuyés par le Mouvement d'unité populaire: personne n'attendait que les problèmes graves soulevés soient, dès cet échange entre députés, résolus comme par un coup de baguette magique (cf. DP 497).

Néanmoins, à l'aune d'un enjeu aussi préoccupant pour l'avenir du nouveau canton — trois mille postes de travail ont disparus en dix ans, salaires inférieurs à la moyenne suisse, pour ne citer que ces données-là — on allait estimer les chances d'une action commune qui fasse sauter les frontières partisans.

Et là, il faut admettre qu'on s'est rejoints sur les principes et les déclarations d'intention. Restaient la définition des moyens à mettre en œuvre; ici, limites manifestes de l'"union sacrée": on a entendu les représentants des partis bourgeois plaider sur les thèmes les plus classiques de la "liberté d'entreprendre" à l'économie de marché pure et dure; on a enten-

du parallèlement la gauche se prononcer pour un programme de développement cantonal liant expressément les aides diverses ou les aménagements fiscaux éventuels à un contrôle de la collectivité sur l'usage des fonds publics. Bref, la préfiguration d'une épreuve de forces à l'image de celles qui agitent la Suisse dans son ensemble.

En définitive, si on peut raisonnablement espérer que telle ou telle proposition débouche dès l'automne dans la gestion du nouveau canton, grâce à cet accent spectaculaire mis sur l'urgence de la politique économique, la leçon immédiate de cette session parlementaire extraordinaire est peut-être ailleurs. Elle réside dans l'attitude générale des groupes en présence, pour autant qu'on puisse déjà en juger valablement.

Sur ce sujet délicat entre tous, situation économique et chômage, la droite jurassienne, misant sans doute sur son influence majoritaire sur l'appareil de l'Etat et sur son emprise dans le terrain, s'est bornée à suivre le canevas de réflexion proposé par les partis de gauche, quitte à laisser tomber de temps en temps ses vetos de principe.

De l'autre côté, le parti socialiste en particulier s'est appliqué à définir les contours "idéologiques" de l'action entreprise. Voyez "Le Peuple jurassien", mensuel socialiste (adresse utile: Puits 6, 2800 Delémont) dans sa livraison de mai: "(...) Alors quelle attitude adopter? Attendre, laisser la situation empirer jusqu'à ce que les contradictions du système, devenues insupportables pour la majorité, suscitent une lame de fond populaire? La gauche jurassienne a estimé que le sort immédiat des travailleurs frappés aujourd'hui par le chômage et les licenciements ne permettaient pas l'attente du Grand Soir. Certaines mesures doivent être prises, et rapidement. Ce refus de la politique du pire soulève cependant un problème fondamental. La gauche politique et syndicale ne va-t-elle pas, sous les yeux de la bourgeoisie, qui n'osait tant en demander, remettre en selle le capitalisme régional et lui permettre — après quelques purges, grâce à quelques sub-

ventions — de reprendre, mieux encore que par le passé, l'exploitation des travailleurs?". Au-delà de ces deux attitudes fondamentalement opposées et qui ne semblent pour l'instant se rejoindre que parce que la gauche marche "sur le fil du rasoir" vers une gestion "sociale" du capitalisme, on voit poindre des divergences irréductibles. Un seul intermédiaire possible, pour autant que les premiers résultats concrets ne se fassent pas trop attendre: le gouvernement, jusqu'ici tout naturellement en plein rôdage (exemple: au Service de l'économie et de l'habitat, un économiste sur deux est en place aujourd'hui... le second n'entrera en fonction qu'en juillet), aux prises avec des tâches dont l'ampleur aurait rebuté plus d'un exécutif doté de tous les instruments de pouvoir adéquats. Le compte à rebours est commencé.

BERNE

Jour faste pour les consommateurs

Vendredi 8 juin a été marqué à la fois par le dépôt de l'initiative des organisations de consommatrices pour la surveillance des prix — la presse en a largement parlé — et par un vote parlementaire, presque ignoré mais néanmoins extrêmement important.

Alors que le Conseil fédéral, par la bouche de M. Furgler, proposait de transformer en postulat la motion du conseiller national Alder (Ind., Bâle campagne), la majorité des députés présents maintenait la forme impérative. Prise de position qui mérite d'être soulignée: il s'agit d'exiger des dispositions plus sévères au sujet des conditions générales de vente, imprimées généralement en petites lettres sur les contrats de vente.

Le Conseil national est donc d'accord pour une modification du Code des obligations à ce chapitre primordial.

Que va décider le Conseil des Etats?